

SCIC AS A CAPITAL VARIABLE ABATTOIR DES HAUTES VALLEES

Assemblée générale ordinaire – 30 juin 2022

Sur convocation du 16 juin 2022 de la Présidente, Bénédicte PEYROT, les membres de la SCIC se sont réunis le jeudi 30 juin 2022, à 20 h 30, à la salle du Queyron de Guillestre

Etaient présents : 38 membres dont 14 membres ont transmis leur pouvoir et ont été représentés.

La SCIC Abattoir des Hautes Vallées est composée de 167 membres au 16 juin 2022, date de la convocation. La présidente constate que le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée générale ordinaire est atteint, puisque 38 membres sont présents ou représentés sur les 33 membres nécessaires ; elle déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022.

Elle remercie les membres qui n'ont pas pu être présents et qui se sont excusés.

RAPPORT D'ACTIVITES

La progression du tonnage annuel abattu se poursuit puisque 140 T ont été traitées en 2021, contre 134 T en 2020. La différence est principalement due au nombre de porcins : 307 en 2021 contre 242 en 2020. C'est toujours durant le dernier trimestre que l'activité est la plus forte, avec l'abattage familial, et la descente des alpages.

Parallèlement, l'activité de la salle de découpe augmente avec 43.6 T de carcasses découpées contre 39.8 T en 2020.

Répartition géographique des tonnages : le poids géographique du tonnage évolue selon les années d'une communauté de communes à l'autre selon les espèces abattues. En 2021, la répartition est la suivante : 20 % pour le Briançonnais, 14 % pour les Ecrins, 15 % pour l'Embrunais, 41 % pour le Guillestrois-Queyras (augmentation due au nombre plus élevé de porcs abattus) et 10 % pour l'Ubaye. En revanche, la répartition géographique du nombre d'utilisateurs de l'abattoir est sensiblement différente : 27 % pour le Briançonnais, 12 % pour les Ecrins, 18 % pour l'Embrunais, 32 % pour le Guillestrois-Queyras et 11 % pour l'Ubaye.

Composition de la SCIC et capital social : au 30 juin 2022, la SCIC compte 167 sociétaires pour un capital de 42 000 € soit 13 sociétaires supplémentaires, en majorité des éleveurs. Cela montre qu'ils trouvent un intérêt certain à l'existence de l'abattoir et aux services qu'il offre.

L'équipe de tâcherons : l'équipe de tâcherons, pour l'abattage et pour la technique, est toujours aussi motivée et soudée. Un nouveau tâcheron, Benjamin Combal, a su remplacer au pied levé Etienne Humbert indisponible pendant toute son hospitalisation. Et Benjamin est resté dans l'équipe depuis.

En décembre 2021 a eu lieu la formation « Certificat de protection animale » sous forme de recyclage pour les tâcherons « historiques » et sous forme de formation initiale pour les nouveaux tâcherons. Nous continuons la logique initiée dès 2016 : même si les opérateurs ne sont pas tous à des postes en lien avec des bêtes vivantes ou à la saignée, il est important que chacun d'eux soit sensibilisé à la réglementation en matière de protection animale.

Cette année, nous avons associé deux sacrificateurs musulmans : l'un pour du recyclage et l'autre pour une formation initiale. Cette initiative participe à la coopération mise en place avec la communauté musulmane du nord du département, coopération qui est le gage d'un Aïd annuel qui se passe dans la sérénité.

Les membres du conseil d'administration ont participé à deux rencontres :

- 1) Octobre 2021 – Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand – Intervention de Bernard Letterier
- 2) Novembre 2021 – Séminaire sur l'agriculture organisé par l'université de Gap sur la Gestion Durable des Territoires de Montagne – Intervention de Clémence Alliey, Jérôme Mougnoz et Bernard Leterrier

Le 21 octobre 2021, la journée d'automne des sociétaires a rassemblé 16 personnes (ce qui représente 10 % des sociétaires) qui se sont activées pour désherber, ranger, nettoyer, briquer et procéder à des menues réparations dans l'abattoir. Même les vitres du bureau ont été faites !

Entre décembre 2021 et avril 2022, un travail de recherche-action a été mené par Julie Riegel de l'Université de Grenoble qui s'est associé les services du photographe Alberto Campi. Le but : comprendre par l'observation et par les photos comment les éleveurs-tâcherons apprennent les gestes d'abattage, organisent leur travail sur l'exploitation pour pouvoir être présents le mardi à l'abattoir, investissent l'abattoir avec leurs valeurs et leurs visions de l'élevage. Une restitution passionnante a été faite au mois d'avril et a apporté un éclairage intéressant sur le rôle des tâcherons. Eclairage qu'on ne voit plus forcément lorsqu'on est « le nez dans le guidon ». Les photos ont su capter la coopération, la bienveillance et la connivence entre les tâcherons.

Enfin, sous la direction de Julie Riegel, pour la première, et sous la direction du Réseau Pour des Abattages Paysans pour la deuxième, deux stagiaires en étude d'agronomie sont venues « ausculter » l'abattoir : Ambre a travaillé sur la cartographie des flux entre les élevages et les consommateurs et/ou bouchers avec l'abattoir-paysan comme élément central. Elle a interrogé un certain nombre d'éleveurs en fonction de leurs modes de commercialisation afin d'obtenir une plus grande représentativité. Sa restitution est en cours car elle doit soutenir son mémoire à la rentrée. Lucie a travaillé sur la gestion des effluents dans un abattoir paysan avec une réflexion toute particulière sur la valorisation du sang.

Plusieurs réflexions sur la valorisation des effluents ont donc été engagées au sein du conseil d'administration :

- 1) Valorisation du sang – Intervention de Franck Randu et Jérôme Mougnoz : l'idée est de trouver le moyen pour déshydrater le sang afin d'assurer sa conservation dans le temps et pouvoir le commercialiser car c'est un très bon apport organique pour les cultures. La déshydratation s'obtient avec une température supérieure à celle de la pasteurisation (70°) ce qui permet d'éliminer les risques sanitaires. Des machines existent déjà mais le coût est très important. Donc la réflexion est engagée pour créer une machine spécifique avec utilisation de l'énergie des compresseurs des chambres froides. A suivre
- 2) Valorisation des peaux : même si les cuirs se vendent à nouveau à des prix plus intéressants que ceux qu'on avait jusqu'à présent (25 € le cuir de gros bovin), les peaux d'ovins et de caprins ne sont plus du tout achetées et partent donc à l'équarrissage. En plus, au tarif le plus élevé, le C1-C2 car l'équarrisseur n'aurait soi-disant pas la technique pour les passer en C3 alors que réglementairement les peaux relèvent du C3 puisqu'il n'y a aucun risque sanitaire.
Bernard Leterrier, Jérôme Mougnoz et Amélie Griveau se sont rendus à Thônes et Martaud pour rencontrer un tanneur qui utilise des produits végétaux. Cette première visite nécessite d'aller voir d'autres tanneurs pour mieux appréhender ce métier. Le but de cette recherche est de créer à terme une tannerie sur le département des Hautes-Alpes. A porter en partenariat avec les collectivités publiques ? A suivre également

Une autre réflexion a été initiée par le PETR et le Parc du Queyras sur la restauration collective dans le cadre du projet « De la terre à l'assiette ». Les éleveurs apporteurs de l'abattoir étant principalement en vente directe, il y a lieu de s'interroger sur la place de l'abattoir et des éleveurs dans une telle

démarche car le groupement de commande n'est pas facile à mettre en place quand des éleveurs ont déjà pratiquement tous leurs clients.

Nous le constatons avec la Fondation Edith Seltzer dans le cadre du partenariat existant depuis 2018. Si régulièrement des agneaux peuvent être fournis à la Fondation, il n'est pas toujours facile d'en trouver une fois par mois ayant la qualité et le poids requis auprès de différents éleveurs. Les éleveurs travaillent avec des êtres vivants non standardisés et il est arrivé d'annuler une livraison car nous ne pouvions pas fournir la quantité ou la qualité demandée.

La livraison de porcs est plus facile à organiser car un seul éleveur est concerné par ces commandes. Il peut donc gérer directement son stock.

Le réseau APAP (Association Pour des Abattages Paysans), dont l'abattoir est membre fondateur, poursuit son soutien aux abattoirs existants et en projet. En 2022, il a lancé le projet de création d'un logiciel libre de pesée fiscale et de notification. L'abattoir de Guillestre porte financièrement le projet et est fortement impliqué dans la mise en place de ce logiciel.

Travaux d'investissements portés par le SMIAGD :

Après le changement de la chaudière en 2020, le SMIAGD continue son plan d'investissement afin d'améliorer les conditions d'exercice de l'abattoir. En 2022 sont donc prévus :

- 1) La création d'une rampe d'accès pour sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules et des bétailières
- 2) Le remplacement des chaînes acier du restraineur : il était prévu de mettre des chaînes inox. Mais étant donné l'augmentation très forte des matériaux, le SMIAGD a préféré ne pas obérer son budget et reprendre des chaînes acier.
- 3) Réfection de l'étanchéité de la toiture au-dessus de la chambre froide de stockage
- 4) Création d'un auvent en structure métallique au-dessus du quai d'expédition.

Une réflexion est également en cours pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture pour de l'auto-consommation. Ce projet se fera en lien étroit avec le SMIAGD, propriétaire des locaux. La consommation annuelle d'électricité est de 132 653 KWh pour 2021 pour une facture de 19500 € annualisés. Avec un investissement de 40 000 €, l'économie annuelle serait de 5 à 6000 € avec un retour sur investissement estimé à 6 ans.

Articles dans la presse : en 2021-2022, l'abattoir des Hautes Vallées a fait l'objet de deux articles. L'un dans la presse spécialisée « Réussir Bovins » à la suite du Sommet de l'Elevage de Clermont-Ferrand. L'autre dans la presse régionale La Provence, 4 ans après le premier article paru dans cet organe de presse.

RAPPORT FINANCIER

Information complémentaire après l'assemblée générale : lors de l'édition du bilan annuel, en raison d'un problème informatique, la dotation aux amortissements ne s'est pas intégrée aux résultats d'exploitation. Les charges d'exploitation sont donc légèrement supérieures à ce qui a été présenté, et le bénéfice inférieur dans les mêmes proportions (-6245 €)

Le compte de résultat présente :

- total des produits d'exploitation : 232 214.74 €
- total des charges d'exploitation : 207 172.09 €
- soit un excédent brut d'exploitation de 13 490.18 €
- et un bénéfice de 25 042.65 €

Le montant du chiffre d'affaires est de 213 517 €

Ces bons résultats financiers ont permis de prévoir dans la comptabilité 2021 une rémunération complémentaire des tâcherons, constituant ainsi une prime. Le conseil d'administration, lors de sa séance du 15 juin a aussi décidé d'en faire bénéficier tous les sociétaires. La prestation d'abattage baisse de 4 centimes d'euros pour revenir aux tarifs d'avant le 1^{er} avril 2019.

Les nouveaux tarifs sont les suivants à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Ovins/caprins de plus de 12 kg : de 0.93 € à 0.89 €/kgC
- Porcs : de 0.58 € à 0.54 €/kgC
- Gros bovins : de 0.61 € à 0.57 €/kgC
- Veaux : de 0.63 € à 0.59 €/kgC

AFFECTATION DU RESULTAT

Selon les statuts de la SCIC, le bénéfice annuel est à affecter à 100 % en réserves impartageables. C'est donc le résultat de 25 042.65 € qu'il est proposé d'affecter en réserves impartageables, toujours dans le but de consolider la SCIC.

Bénédicte PEYROT propose de procéder au vote du rapport d'activités et du rapport financier valant quitus donné aux administrateurs, ainsi qu'au vote de l'affectation du résultat à 100 % en réserves impartageables.

Ont été votés à l'unanimité des membres présents et représentés : le rapport d'activités et le rapport financier valant quitus donné aux administrateurs, ainsi que l'affectation de la totalité du résultat de l'exercice en réserves impartageables.

Personne ne souhaitant poser de questions, et l'ordre du jour étant épuisé, Bénédicte PEYROT remercie l'ensemble des membres de l'assemblée pour leur présence et déclare la séance levée.

La Présidente de la SCIC



Bénédicte PEYROT